

A.3

CANADA

**PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE LAVAL**

No: 540-11- 007057-112

**COUR SUPÉRIEURE
(Chambre commerciale)**

**DANS L'AFFAIRE DE L'ARRANGEMENT
DE :**

9130-5789 QUÉBEC INC

Compagnie Débitrice

-et-

LE GROUPE SERPONE SYNDIC INC.

Contrôleur

**TROISIÈME RAPPORT PORTANT SUR L'ÉTAT DES AFFAIRES
ET DES FINANCES DE LA COMPAGNIE**

Le 28 septembre 2011, la cour émettait une ordonnance initiale suivant la LACC à l'égard de la compagnie débitrice (la « débitrice ») suivant laquelle la Cour ordonnait notamment la suspension des procédures à l'égard de la débitrice jusqu'au 28 octobre 2011 ou à une date ultérieure que le tribunal pourra fixer.

Aux termes de l'Ordonnance initiale, le Groupe Serpone Inc., a été nommé à titre de contrôleur de la débitrice.

Le 28 octobre 2011, l'honorable juge Chantal Corriveau, j.c.s. prorogeait pour une première fois jusqu'au 6 janvier 2012, la période de suspension et le délai pour déposer un plan d'arrangement.

Dans le cadre de la présentation de la Requête pour obtenir une ordonnance prorogeant la période de suspension, nous vous soumettons notre troisième rapport portant sur l'état des affaires et des finances de 9130-5789 Québec Inc.

- 2 -

Nous vous référons aux Rapports précédents pour volet historique et suivi de la société, le présent rapport se limitant aux sujets suivants :

- Activités et mise à jour du produit Proceso ;
- La mise à jour des projections de l'évolution de l'encaisse ;
- Le financement à court terme ;
- Les remboursements de crédits de recherche et développement ;
- Activités du Contrôleur
- Conclusions et recommandations

A. ACTIVITÉS ET MISE À JOUR DU PRODUIT PROCEDO

Comme nous l'avions mentionné dans le rapport précédent, la débitrice avait été informée par la compagnie Sigma Point, laquelle s'occupe de l'assemblage du module Proceso, que certaines composantes représentaient une difficulté d'approvisionnement.

Or, après vérification auprès de fournisseurs internationaux, il appert qu'une des composantes essentielles à la fabrication du module a été discontinuée.

Par conséquent, la débitrice doit procéder à la modification et mise à jour de son panneau central afin de le rendre plus versatile. Trois ingénieurs y travaillent actuellement.

Dans le cadre de ses activités courantes, la débitrice continue de fournir le soutien technique nécessaire aux intégrateurs et clients détenant le système Proceso.

B. MISE À JOUR DES PROJECTIONS DE L'ÉVOLUTION DE L'ENCAISSE

Nous joignons en Annexe, les projections sur l'évolution de l'encaisse pour les 9 prochaines semaines. Depuis la dernière ordonnance, la situation financière de la Requérante est demeurée sensiblement la même.

Ces projections ont été établies par la direction de la débitrice avec l'assistance du Contrôleur quant aux hypothèses.

- 3 -

Ces hypothèses ont été établies dans un contexte de continuité de l'exploitation de l'entreprise et de la réception d'une partie des crédits de recherche et de développement.

C. FINANCEMENT À COURT TERME

L'investisseur principal continue d'injecter les sommes nécessaires à la survie de la débitrice.

D. REMBOURSEMENTS DE CRÉDITS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Comme il a été longuement témoigné lors des auditions tenues pour l'obtention des Ordonnances précédentes, il est essentiel pour la Requérante d'obtenir le remboursement de ses crédits de recherche et de développement, et ce, afin d'être en mesure de déposer auprès de ses créanciers un plan d'arrangement sérieux et viable.

Or, le 1er novembre dernier, l'Agence du revenu du Canada (l'« **ARC** ») a émis un avis de cotisation à la débitrice, pour son année fiscale se terminant le 31 mai 2010, lui accordant un crédit de 859 825 \$ pour la recherche et le développement. Cependant le remboursement a été retenu afin de permettre à l'ARC de compenser les sommes dues (DAS et frais de douane) par la débitrice.

Suivant la réception de l'avis de cotisation, le comptable de la débitrice ainsi que le Contrôleur ont logé de nombreux appels auprès de l'ARC afin de savoir quand le chèque serait émis.

Finalement, le 17 décembre dernier, monsieur Thibault de l'Agence du revenu du Canada (l'« **ARC** ») adressait au Contrôleur un courriel l'informant que les demandes de compensation des DAS et frais de douane avaient été effectués et que le solde serait remboursé à la débitrice sous peu.

Dans les jours qui ont suivi, monsieur Thibault a de nouveau communiqué avec le Contrôleur pour l'informer qu'un chèque devrait être émis sous peu et que le solde dû à la débitrice après compensation était serait de 743 273 \$.

Cependant, aucun chèque n'a été reçu à ce jour.

En ce qui concerne la demande de remboursement des crédits R&D pour l'année fiscale se terminant le 31 mai 2010 déposée auprès de l'Agence du revenu du Québec (l'« **ARQ** ») et vu la décision de l'ARC, la débitrice prévoit recevoir un avis de cotisation de l'ARQ sous peu.

- 4 -

Cependant vu l'ampleur de la dette fiscale de la débitrice au niveau provincial, nous prévoyons que l'ensemble des crédits R&D sera probablement compensé.

E. ACTIVITÉS DU CONTRÔLEUR

Le Contrôleur travaille étroitement avec la Requérante. Plus particulièrement le Contrôleur a:

- Participé à des rencontres et discussions avec la direction, l'actionnaire et les divers intervenants financiers, afin de jeter les bases d'un plan d'arrangement, le tout selon les hypothèses comptables soumises en tenant compte des remboursements des crédits R&D;
- Discuté avec la direction de la débitrice de la restructuration en cours et analysé ses actifs excédentaires afin de procéder à la résiliation de certains contrats de location ;
- Surveillé les recettes et débours de la débitrice;
- Analysé les projections de l'état de l'évolution de l'encaisse et les besoins de fonds futurs;
- Effectué un suivi rigoureux en ce qui concerne les remboursements des crédits de recherche et de développement;

Le plan d'arrangement n'est pas finalisé à ce jour et afin d'être en mesure de connaître le passif exact de la débitrice, le processus pour établir la procédure de réclamation sera mis en place sous peu.

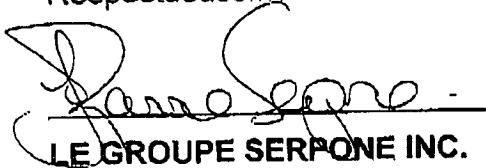
F. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Compte tenu de ce qui précède, nous sommes d'opinion que les conclusions recherchées à la Requête pour obtenir une ordonnance prorogeant la période de suspension sont à l'avantage des créanciers de la débitrice. Ainsi nous recommandons une prorogation jusqu'au 6 mars 2012. Cette prorogation permettra à la débitrice d'élaborer un plan d'arrangement viable et à l'avantage des créanciers.

- 5 -

FAIT À MONTRÉL, ce 3^{ième} jour de janvier 2012.

Respectueusement soumis.



LE GROUPE SERPONE INC.

No: 540-11-007057-112

Cour: Supérieure
District de: Laval

DANS L'AFFAIRE DE L'ARRANGEMENT
DE :

9130-5789 QUÉBEC INC.

Requérante

-et-

LE GROUPE SERPONE INC.

Contrôleur

PIÈCE R-3

Original

Notre dossier no: RB 3986-05 BC 1779



Statut en non collectif

Me Rémi Bastarache

1340, BOUL. DU CURÉ LABELLE
SUITE 201
BLAINVILLE (QUÉBEC) J7C 2P2
TEL.: 450-435-0402
Télex.: 450-435-8958

	02-Janv	09-Janv	16-Janv	23-Janv	30-Janv	06-Févr	13-Févr	20-Févr	27-Févr	05-Mars
BUDGET 9 SEMAINES										
Encaisse au début	\$ 5 135,75	\$ (3 032,25)	\$ 735 741,20	\$ 721 241,20	\$ 716 741,20	\$ 702 191,20	\$ 694 023,20	\$ 679 523,20	\$ 675 023,20	\$ 652 305,20
Avances	\$ 10 000,00	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -
Ventes	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -
R&D après compensation	\$ -	\$ 743 273,45	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -
Compensation approx.	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -
Administration	\$ (3 000,00)	\$ (3 000,00)	\$ (3 000,00)	\$ (3 000,00)	\$ (3 000,00)	\$ (3 000,00)	\$ (3 000,00)	\$ (3 000,00)	\$ (3 000,00)	\$ (3 000,00)
Auto	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -
Assurance	\$ (68,00)	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ (68,00)
Arreages	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -
Consultation	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -
Comptabilité	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -
DAS	\$ (4 000,00)	\$ -	\$ (4 000,00)	\$ -	\$ (4 000,00)	\$ -	\$ (4 000,00)	\$ -	\$ (4 000,00)	\$ -
Demenagement	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -
Depense de bureau	\$ (100,00)	\$ (100,00)	\$ (100,00)	\$ (100,00)	\$ (100,00)	\$ (100,00)	\$ (100,00)	\$ (100,00)	\$ (100,00)	\$ (100,00)
Electricité	\$ (300,00)	\$ (300,00)	\$ (300,00)	\$ (300,00)	\$ (300,00)	\$ (300,00)	\$ (300,00)	\$ (300,00)	\$ (300,00)	\$ (300,00)
Eng. PRO	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -
Eng. Dist	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -
Eng. Telmex	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -
Eulp. Telmex	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -
Equip. Dist	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -
Equip. Pro	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -
Equipement de bureau	\$ (100,00)	\$ (100,00)	\$ (100,00)	\$ (100,00)	\$ (100,00)	\$ (100,00)	\$ (100,00)	\$ (100,00)	\$ (100,00)	\$ (100,00)
Frais de banque	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ (50,00)	\$ -	\$ -	\$ -	\$ (50,00)	\$ -
Legal	\$ (1 000,00)	\$ (1 000,00)	\$ (1 000,00)	\$ (1 000,00)	\$ (1 000,00)	\$ (1 000,00)	\$ (1 000,00)	\$ (1 000,00)	\$ (1 000,00)	\$ (1 000,00)
Loyer	\$ (3 500,00)	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ (3 500,00)	\$ -	\$ -	\$ -	\$ (3 500,00)
R/D	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -
Salair	\$ (6 000,00)	\$ -	\$ (6 000,00)	\$ -	\$ (6 000,00)	\$ -	\$ (6 000,00)	\$ -	\$ (6 000,00)	\$ -
Telephone	\$ (100,00)	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ (100,00)	\$ -	\$ -	\$ -	\$ (100,00)
Voyages	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -
Total	\$ (18 168,00)	\$ (4 500,00)	\$ (14 500,00)	\$ (4 500,00)	\$ (14 550,00)	\$ (8 168,00)	\$ (14 500,00)	\$ (4 500,00)	\$ (14 550,00)	\$ (8 168,00)
Encaisse à la fin	\$ (3 032,25)	\$ 735 741,20	\$ 721 241,20	\$ 716 741,20	\$ 702 191,20	\$ 694 023,20	\$ 679 523,20	\$ 675 023,20	\$ 660 473,20	\$ 652 305,20

Gene Segre

Lee

A.4

R.4

Budget Actuel	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
Encaisses au debut	\$ -	\$ 9 676,43	\$ 3 417,07	\$ 6 771,14	\$ 19 033,97	\$ 25 126,49	\$ 29 348,09	\$ 106 771,57	\$ 78 928,76	\$ 39 226,47
Avances	\$ 50 000,00	\$ 75 000,00	\$ 150 000,00	\$ 120 000,00	\$ 100 000,00	\$ 120 000,00	\$ 175 000,00	\$ 44 000,00	\$ 44 282,83	\$ 13 744,00
Ventes	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -
R&D	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -
Compensation approx.	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -
Administration	\$ -	\$ -	\$ 13 671,00	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -
Auto	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -
Assurance	\$ 5 000,00	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ 587,46
Arretrages	\$ 4 000,00	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ 272,00
Consultation	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -
Comptabilité	\$ 1 595,00	\$ 1 817,10	\$ 3 487,44	\$ -	\$ -	\$ 2 694,32	\$ -	\$ 2 612,50	\$ -	\$ -
DAS	\$ -	\$ -	\$ 25 123,76	\$ 25 123,76	\$ 39 758,50	\$ 33 947,98	\$ 25 123,76	\$ 35 430,00	\$ -	\$ 37 686,00
Deménagement	\$ 1 150,00	\$ 6 937,34	\$ -	\$ -	\$ 3 137,72	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -
Depense de bureau	\$ -	\$ -	\$ 4 459,68	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ 5 128,78	\$ -
Electricité	\$ -	\$ 2 728,96	\$ -	\$ -	\$ -	\$ 8 031,03	\$ -	\$ -	\$ -	\$ 5 962,27
Eng. PRO	\$ -	\$ 26 772,38	\$ 29 050,88	\$ -	\$ 3 000,00	\$ 12 128,90	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -
Eng. Dist	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -
Eng. Telmex	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -
Equip. Telmex	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -
Equip. Dist	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -
Equip. Pro	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -
Equipement	\$ -	\$ 6 322,84	\$ 12 337,14	\$ 2 369,64	\$ 3 018,21	\$ 5 752,73	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -
Equipement de bureau	\$ -	\$ 541,14	\$ 945,00	\$ 1 822,81	\$ -	\$ 669,61	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -
Frais de banque	\$ -	\$ 1 331,55	\$ 47,94	\$ 48,66	\$ -	\$ 36,26	\$ 46,14	\$ 26,17	\$ 29,22	\$ 27,30
Legal	\$ -	\$ -	\$ 4 879,40	\$ 5 696,25	\$ -	\$ 5 696,25	\$ 10 000,00	\$ 482,35	\$ 25 000,00	\$ -
Loyer	\$ 6 500,00	\$ 3 500,00	\$ 3 500,00	\$ 3 500,00	\$ 3 500,00	\$ 3 500,00	\$ 3 500,00	\$ 3 500,00	\$ 3 500,00	\$ 3 500,00
R/D	\$ -	\$ -	\$ 10 000,00	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -
Salaires	\$ 12 000,00	\$ 27 465,47	\$ 45 237,68	\$ 45 507,03	\$ 41 845,19	\$ 42 283,86	\$ 55 012,41	\$ 28 588,95	\$ 12 053,66	\$ 12 053,66
Telephone	\$ 78,57	\$ 802,03	\$ -	\$ -	\$ -	\$ 450,00	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -
Voyages	\$ -	\$ 3 040,55	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -
Total	\$ 40 323,57	\$ 81 259,36	\$ 152 739,93	\$ 101 643,17	\$ 93 907,48	\$ 115 778,40	\$ 97 576,52	\$ 71 842,81	\$ 83 985,12	\$ 47 834,72
Encaisse a la fin	\$ 9 676,43	\$ 3 417,07	\$ 6 771,14	\$ 19 033,97	\$ 25 126,49	\$ 29 348,09	\$ 106 771,57	\$ 78 928,76	\$ 39 226,47	\$ 5 135,75

Signature

No: 540-11-007057-112

Cour: Supérieure
District de: Laval

DANS L'AFFAIRE DE L'ARRANGEMENT
DE :

9130-5789 QUÉBEC INC.

Requérante

-et-

LE GROUPE SERPONE INC.

Contrôleur

PIÈCE R-4

Original

Notre dossier no: RB 3986-05 BC 1779

Me Rémi Bastarache

1340, BOUL. DU CURÉ LABELLE
SUITE 201
BLANVILLE (QUÉBEC) J7C 2P2
Tel.: 450-435-0402
Télec.: 450-435-8958



No: 540-11-007057-112

Cour: Supérieure
District de: Laval

DANS L'AFFAIRE DE L'ARRANGEMENT
DE :

9130-5789 QUÉBEC INC.

Requérante

-et-

LE GROUPE SERPONE INC.

Contrôleur

DEUXIÈME REQUÊTE POUR OBTENIR UNE
ORDONNANCE PROROGEANT LA PÉRIODE DE
SUSPENSION (Articles 9 et 11 de la Loi sur les
Arrangements avec les Créanciers des Compagnies
(« LACC »)) AFFIDAVIT, AVIS DE PRÉSENTATION,
INVENTAIRE DE PIÈCES et PIÈCES R-1 À R-4

Original

Notre dossier no: RB 3986-05 BC 1779



Me Rémi Bastarache
1340, BOUL. DU CURE LABELLE
SUITE 201
BLAINVILLE (QUÉBEC) J7C 2P2
Tel.: 450-435-0402
Télex: 450-435-8958

° Société en nom collectif